



Volume 7 no 34 | 10 mai 2023

Élection au comité exécutif 2023-2027

Taux de participation et prochaines assemblées

La période de vote pour élire les sept membres du comité exécutif est ouverte depuis le 2 mai et se poursuivra jusqu'au 2 juin à 16 h 30. Le vote électronique se fait sur la plateforme [Votez.com](https://votiez.com). À l'ouverture, les membres ont reçu un jeton de vote leur permettant de faire leurs choix parmi les 17 personnes candidates. Deux rappels avec un duplicata du jeton de vote seront faits le 17 et le 31 mai. Vous ne pourrez toutefois voter qu'une seule fois



Pour les quatre premiers jours de vote le taux de participation a atteint 15 % des membres. C'est à peine quelques centaines de vote de moins que le total absolu de la dernière élection, alors que seulement 18,6 % des membres avaient voté. Et le vote se poursuit jusqu'au 2 juin!

Voici les assemblées générales des membres à venir la semaine prochaine.

- **Mardi 16 Mai 2023 à 12 h**

Sainte-Foy

[Hôtel Québec](#)

3115, avenue des Hôtels
Salle Monet

- **Mercredi 17 Mai 2023 à 12 h**

Québec

[Hôtel Palace Royal](#)

775, avenue Honoré-Mercier
Salle Ambroise-Valençay

[Voir le calendrier complet.](#)

Les membres et les non-membres peuvent s'y présenter sans autre invitation. Les non-membres pourront remplir sur place un [formulaire d'adhésion](#) au syndicat et recevoir un jeton de vote électronique avant la fin de la période de votation.

Pour les personnes ne pouvant assister à ces réunions, une vidéo est en ligne sur la [page des](#)

[élections au comité exécutif](#). Dans cette vidéo, les équipes et les personnes candidates indépendantes vous présentent leur programme. Elles répondent également à des questions soumises par les membres sur la cotisation syndicale, la mobilisation, les assurances collectives, le maraudage et leur vision d'avenir du syndicat.

Faites comme les membres qui ont exercé leur droit de vote, informez-vous et participez. Chaque vote compte.

Le comité électoral

Départ de la SQI

La porte du SPGQ demeure ouverte

À la suite de la décision du Tribunal administratif du travail, rendue le 24 avril 2023, le SPGQ accueille avec tristesse la décision d'une majorité des quelque 700 membres de la Société québécoise des infrastructures (SQI) d'adhérer à un autre syndicat.

Le SPGQ respecte la décision de ces personnes d'opter pour un syndicalisme plus décentralisé, qui repose davantage sur les épaules des personnes déléguées que sur celles du personnel du syndicat.

La porte du SPGQ demeure toutefois ouverte. Le syndicat sera donc heureux d'accueillir à nouveau le personnel professionnel de la SQI s'il décide d'y revenir lors d'une prochaine période de maraudage. Le SPGQ souhaite aux professionnelles et professionnels de la SQI une transition syndicale harmonieuse et une bonne continuité au sein de leur institution.

Nouvelle structure salariale pour les membres du SPGQ à l'AMP

Le 17 avril dernier, les représentants du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et de l'AMP ont procédé à la signature d'une lettre d'entente issue de la proposition globale de l'employeur concernant la nouvelle structure salariale émanant des travaux de la lettre d'entente numéro 8 prévue à la convention collective 2015-2020. La proposition a été acceptée à 88 % par les membres du syndicat.

Les échelles de traitement et les modalités issues de cette lettre d'entente sont dorénavant en vigueur pour les nouvelles embauches. Les membres du personnel représentés par le SPGQ recevront une confirmation de l'application des modalités liées à leur intégration à la nouvelle structure salariale. Les employées et les employés visés par des ajustements de leur salaire recevront le versement des rétroactivités, le cas échéant, sur la paie du 1er juin 2023.



Rangée de devant (assis) : Mathilde Boulay-Grenier, Marie-Josée Garand et Audrey Bintcha
Rangée de derrière (debout) : Josée Guérard, Denis Lortie, Marc-André Demers et Bernard Mongrain

Toutes nos félicitations aux équipes de négociation, tant syndicale que patronale, pour le travail effectué dans un climat de respect et d'écoute, au bénéfice des deux parties.

Jusqu'au 31 mai

Candidature pour les Grands prix de la CNESST

Chaque année, au moyen de son concours les Grands prix, la CNESST reconnaît les petites ou grandes actions des milieux de travail du Québec qui ont le désir d'être toujours plus justes, équitables, sains et sécuritaires.



Jusqu'au 31 mai, les travailleuses et travailleurs ainsi que les employeurs et les établissements scolaires sont invités à déposer une candidature dans l'une des trois catégories nationales du concours, soit :

Leader

Reconnaît une travailleuse ou un travailleur et une représentante ou un représentant d'employeur comme des modèles inspirants par leurs réalisations et leurs actions concrètes en normes du travail, en équité salariale ou en santé et sécurité du travail.

Proaction

Reconnaît une initiative ou un projet mis en place dans un établissement pour sensibiliser les travailleurs autant aux normes du travail qu'à l'équité salariale ou à la santé et à la sécurité du travail.

Éducation

Souligne les efforts conjoints du corps enseignant, des gestionnaires et d'élèves et d'étudiants qui se démarquent par leurs engagements en normes du travail, en équité salariale ou en santé et sécurité du travail.

Les différentes catégories du concours représentent une excellente façon pour les organisations de mettre de l'avant une panoplie de projets mobilisateurs, ou encore de démontrer de la reconnaissance à un consœur ou un confrère de travail.

Voici quelques exemples d'initiatives ou de projets pouvant être reconnus :

En équité salariale

- Programme interne qui vise à sensibiliser le milieu de travail ou les étudiantes et étudiants de l'établissement d'enseignement à l'écart de salaire entre les hommes et les femmes et à la discrimination systémique basée sur le sexe en milieu de travail.
- Mise en place d'un comité d'équité salariale ou d'un processus de participation alors que ce n'est pas une obligation dans cette entreprise.
- Promotion de l'équité salariale dans un établissement d'enseignement, au moyen d'un événement, d'une conférence ou d'un cours sur l'équité salariale mettant en lumière différents stéréotypes et préjugés sociaux qui affectent les femmes.
- Mise en place d'un programme ou de mécanismes d'information, de sensibilisation, de promotion ou de formation spécifique sur les droits et obligations en équité salariale dans une entreprise, à l'initiative de l'employeur ou de travailleuses et travailleurs.

En normes du travail

- Personne reconnue comme étant un mentor en matière de normes du travail. Par exemple, il agit à ce titre lors de l'arrivée d'un nouvel employé pour favoriser son intégration dans l'entreprise, il est la référence en matière de prévention des situations conflictuelles ou du harcèlement au travail.
- Capsules vidéo, formations de sensibilisation et de prévention du harcèlement au travail ou affiches de sensibilisation exposées dans les aires communes de l'établissement.
- Conférences en entreprise afin de sensibiliser le personnel à leurs droits en matière de normes du travail.
- Brigade d'élèves ou d'étudiants dédiée à la résolution de conflits dans l'établissement d'enseignement.

Pour connaître tous les détails du concours ou pour soumettre une candidature, visitez le site Web des [Grands Prix de la CNESST](#).

Les lauréates et lauréats seront dévoilés lors d'un événement qui aura lieu au printemps 2024.

Conférence virtuelle en deux parties — 25 mai et 1er juin 2023

Planifier sa succession et protéger ceux qu'on aime

Dans cette conférence en deux parties, vous découvrirez des éléments importants à considérer pour bien protéger vos volontés et ceux que vous aimez en cas d'inaptitude ou de décès (procuration, testaments, mandats de protection, changements dans la loi depuis le 1er novembre 2022).

La première partie vous permettra de tester vos connaissances en matière d'inaptitude et de succession, incluant les distinctions qui s'imposent en présence ou en l'absence de procuration, de mandat ou de testament.

Dans la seconde partie, vous verrez deux études de cas pour mettre en pratique et rendre plus concrètes vos connaissances dans ces domaines. Seront notamment abordés les sujets suivants : les changements apportés à la loi en matière de régime de protection depuis le 1er novembre 2022, les différents types de testaments, l'incidence du type de conjugalité (marié ou conjoint de fait) sur l'incapacité ou le règlement d'une succession, les droits et obligations des mandataires et liquidateurs.

Quand?

- **Jeudi 25 mai (première partie) à midi**
- **Jeudi 1er juin (deuxième partie) à midi**

[Pour vous inscrire.](#) (Date limite : 16 mai à 16 h)

Santé et services sociaux

Pétition pour un réseau public en santé et services sociaux

RAPPEL — Plusieurs syndicats, dont le SPGQ, ont lancé une pétition parrainée par Gabriel Nadeau-Dubois, de Québec solidaire, pour réclamer des investissements dans les soins et services de santé publics et pour réduire le recours au privé.

[Signez la pétition](#) en solidarité avec nos membres du secteur de la santé! N'oubliez pas de confirmer votre signature en cliquant sur le lien envoyé par courriel par l'Assemblée nationale.



Prolongation pour l'appel de candidatures

Ordre des francophones d'Amérique et Prix du 3-Juillet-1608

RAPPEL — Le ministère de la Langue française prolonge la période d'appel de candidatures pour l'Ordre des francophones d'Amérique et pour le Prix du 3-Juillet-1608. La date limite pour proposer une candidature et soumettre un dossier complet est désormais le **lundi 15 mai 2023**.



L'Ordre des francophones d'Amérique reconnaît le mérite de femmes et d'hommes qui se sont consacrés ou qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique ou qui ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain. Sept nouveaux membres en provenance de plusieurs régions des Amériques et du monde sont reçus annuellement :

- Pour le Québec (deux récipiendaires)
- Pour l'Acadie des provinces maritimes (une ou un récipiendaire)
- Pour l'Ontario (une ou un récipiendaire)
- Pour les provinces de l'ouest du Canada, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut (une ou un récipiendaire)
- Pour les territoires ailleurs en Amérique (une ou un récipiendaire)
- Pour les autres continents (une ou un récipiendaire)

Le Prix du 3-Juillet-1608 rend, quant à lui, hommage à une organisation établie en Amérique du

Nord, qui a rendu ou qui rend des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Un jury choisira les récipiendaires de chaque catégorie ainsi que l'organisation lauréate du Prix du 3-Juillet-1608. Ces derniers seront récompensés lors d'une cérémonie qui aura lieu en octobre 2023.

Les conditions d'admissibilité et le formulaire d'inscription sont disponibles sur la page suivante : [Prix pour la valorisation de la langue française](#).

Pour toute autre question au sujet du Prix du 3-Juillet-1608 ou de l'Ordre des francophones d'Amérique, écrivez à Prixetdistinctions@mlf.gouv.qc.ca.

Calendrier de la formation et des instances

- 11 mai – Formation pour la délégation : [Rôle des représentants et secrétaires de sections](#) (Montréal)
- 16 mai – Formation pour la délégation: [Négocier une convention, un défi!](#) (ajout au calendrier de Montréal)
- 18 mai – Formation pour la délégation: [Rôle des représentants de section](#) (Québec)
- 5 juin – Formation pour les membres des comités en santé et sécurité : [Santé et sécurité du travail](#)(Joliette)
- 8 juin – Instance : conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique (Québec)
- 8 et 9 juin – Instance : conseil syndical (Québec)
- 14 juin – Formation pour la délégation: [Introduction 1, représenter les membres de mon unité de travail](#) (Montréal)
- 15 juin – Formation pour la délégation : [Introduction 2, défendre et outiller les membres de mon unité de travail](#) (Montréal)
- 20 juin– Formation pour la délégation : [Harcèlement psychologique au travail](#) (visioconférence)

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

>> Consultez spgq.qc.ca/publications



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

(Adresse temporaire jusqu'à octobre 2023)

Façades de la Gare, 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260

Québec (Québec) G1K 8W1

